

**Contacts :**

+ Rapide : par courriel depuis votre espace « ameli.pro »

Par tél : 3608 du lundi au vendredi de 9h à 17h

Par courrier : Assurance maladie de la Côte d'Or -CS 34548-21045 DIJON cedex

DATE : 30 SEPTEMBRE 2020

## Vaccination contre la grippe

### Début de la campagne de vaccination

**La campagne de vaccination contre la grippe ne débute que le 13 octobre 2020.**

**En aucun cas, vous ne pouvez délivrer et facturer les vaccins avant cette date.  
Des contrôles seront organisés cette année pour vérifier la bonne application de cette date.**

Le respect de cette date conditionne la bonne couverture vaccinale sur toute la période hivernale, le virus pouvant sans doute arriver un peu plus tard cette année.

### Facturation du vaccin et de l'injection

Une fois en possession du bon de prise en charge, et quel que soit le patient ciblé rencontré :

**Je m'identifie** sur la feuille de soins en tant que **prescripteur ET exécutant**.

**La prise en charge du vaccin et de l'injection s'établit comme suit :**

Le vaccin est pris en charge à 100%

En revanche, la prise en charge de l'injection dépend du cas de mon patient :

La prestation est à facturer en tiers payant.

	Bénéficiaire d'une ALD & femme enceinte > 6mois	Autres patients ciblés: - plus de 65 ans - femme enceinte <6mois - personne obèse IMC > ou = à 40 - entourage du nourrisson < à 6 mois avec facteurs de risques
Prise en charge Assurance Maladie	<ul style="list-style-type: none"><li>vaccin : 100%</li><li>injection : 100%</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>vaccin : 100%</li><li>injection : 60%</li></ul>
Facturation	Code VGP « Vaccination Grippe Pharmacien »	
	Code Exo 7 Prévention >> sur le vaccin ET l'injection	Code Exo 7 Prévention >>> sur le vaccin uniquement
Ticket modérateur	NON	OUI sur l'acte d'injection



Retrouvez toutes les informations utiles à votre profession sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)